



LEGENDE

- Limites communales
- Axes de ruissellement
- Emplacements réservés :
 - QUE2: Création d'un parking pour le cimetière
 - QUE3: Création de stationnements pour la salle des fêtes et la mairie
 - QUE5: Création d'un parking
 - QUE6: Création d'un groupe périscolaire
- Espaces boisés classés
- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation de densification
- Aléa inondation de type 1 (PPRI Vallée de la Somme et ses affluents)
- Aléa inondation de type 3 (PPRI Vallée de la Somme et ses affluents)
- Aléa inondation de type 4 (PPRI Vallée de la Somme et ses affluents)
- Ub: Secteur urbain des villages
- Uc: Secteur urbain des extensions récentes
- Uch: Secteur urbain des châteaux et leurs parcs
- Ueq: Secteur urbain des équipements publics
- 1AUh: Secteur à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AUec: Secteur à urbaniser à vocation économique après modification du PLUI
- 2AUh: Secteur à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLU
- A: Zone agricole
- Ap: Secteur agricole protégé
- N: Zone naturelle
- Ng: Secteur naturel du golf

COMMUNE DE QUERRIEU

**1ERE MODIFICATION DE DROIT COMMUN
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 13 Février 2025 approuvant la procédure de 1ère modification du PLU.

3

Le Maire,

PLAN DE ZONAGE

PLAN A - Echelle 1/ 5 000"